

Procès-verbal de la réunion tenue le mardi 23 mars 2010 à 18h00 à Bruxelles.

RÉF: CDWP/10.03/WG

Présents: VZF: Dirk POELMANS – Freddy HOSTE – Guido CLAES
FFBN: Gimi FOGOLIN - Billy WILLIAMS
Wouter GEORGES, secrétaire général

1. PV réunion précédente CDWP 23.02.2010

Le procès-verbal est lu et approuvé.

2. Courrier

La Commission de Discipline a pris connaissance du courrier suivant:

- Plainte AZSC contre une décision arbitrale lors du match AZSC-DM / DIV I le 13.03.2010.
- Lettre ESN au sujet du match RZV-ESN le 11.03.2010.

3. Examen rapports arbitres

3.1. Match 2049/II SCC - CCM du 01/02/2010

(B. WILLIAMS a quitté la séance lors de l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la remarque de la Commission Sportive WP.

La Commission de Discipline a jugé que la sanction automatique de 1 match (de toutes fonctions officielles) pour le coach B. WILLIAMS (SCC) pour carte rouge sera de nouveau d'application lors de la journée suivante étant donné que l'application originale n'a pas été respectée.

3.2. Match 3073/III BZV - SVDE du 06/03/2010: rapport arbitre VAN DAMME

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du mail de SVDE.
Le rapport de l'arbitre VAN DAMME n'est pas disponible.

Sur base de la feuille de match la Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur JL. RENSONNET (SVDE) pour manque de respect envers l'arbitre.
Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.3. Match 2051/II HZS-BZK du 15/01/2010: rapport arbitre VAN DAMME

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre VAN DAMME.

Sont invités et présents: G. VANDENHOUDT (coach HZS) – P. CARMANS (délégué HZS) – M. VAN GEEL (conseiller HZS)

Après avoir entendu G. VANDENHOUDT (HZS) et P. CARMANS (HZS), qui ont donné leur version des incidents et des circonstances et qui affirment que l'arbitre a bien poussé le coach de HZS; la Commission de Discipline décide de réprimander le coach G. VANDENHOUDT (HZS) de nouveau pour sa mauvaise conduite inacceptable et de blâmer P. CARMANS (HZS) pour le non respect de ses responsabilités en tant que délégué à l'arbitre et délégué club.

Frais : à charge de FRBN

3.4. Match 3060/III RZV-BZV du 30/01/2010: rapport arbitre VAN DAMME

Sont invités et absents : B. DEBURGHGRAEVE (RZV) – F. VAN DAMME (arbitre)

La Commission de Discipline décide de convoquer l'arbitre F. VAN DAMME ainsi que le joueur B. DEBURGHGRAEVE (RZV) une dernière fois à la prochaine réunion de la Commission de Discipline le 20 avril 2010 (18h30 - Bruxelles).

3.5. Match 4046/IV ZNA - RSCM du 27/02/2010: rapport arbitre DESCHUYTTER

(G. CLAES a quitté la séance lors de l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre DESCHUYTTER.

Sur base du tableau des sanctions automatiques la Commission de Discipline décide de suspendre le joueur I. FORCEVILLE (RSCM) pour 1 match (manque de respect envers l'arbitre).

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.6. Match 2068/II GZV - OSC du 27/02/2010: rapport arbitre MOERMAN

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre MOERMAN.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 2 matches pour le joueur J. DEWOLF (GZV) pour brutalité. Pas de récidive de brutalité= pas de suspension supplémentaire.

3.7. Match 3068/II SVDE - MZVA du 27/02/2010: rapport arbitre BAETENS

La Commission de Discipline a pris connaissance du rapport de l'arbitre BAETENS.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur BERNARD P. (SVDE) pour plusieurs contestations des décisions arbitrales.

Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

3.8. Match 2070/II BZK - SCC du 27/02/2010: rapports arbitres LAMONTAGNE et VONCKX.

(B. WILLIAMS a quitté la séance lors de l'examen de ce point)

La Commission de Discipline a pris connaissance de la feuille de match et des rapports des arbitres LAMONTAGNE et VONCKX.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur MOULIN P. (SCC) pour carte rouge. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur SCIOTO R. (SCC) pour manque de respect et menace verbale à l'égard de l'arbitre. Pas de récidive = pas de suspension supplémentaire.

Est invité et présent : B. POLLAK (joueur SCC)

La Commission de Discipline confirme la sanction automatique de 1 match pour le joueur POLLAK B. (SCC) pour carte rouge.

Après avoir entendu B. POLLAK (SCC), la Commission de Discipline décide de suspendre B. POLLAK (SCC) pour 1 match supplémentaire comme joueur vu sa récidive de mauvaise conduite similaire.

Frais : à charge de SCC.

4. Divers

- La Commission de Discipline constate qu'il y a une augmentation considérable des rapports d'arbitres sur commentaires et rouspétances contre les décisions arbitrales par les joueurs / coaches. La Commission de Discipline déplore cette évolution.
- La Commission de Discipline insiste également sur la nécessité de remplir correctement la feuille de match.
- Les officiels de table peuvent également recevoir une carte rouge comme un coach ou un délégué.

Le rapporteur,

Wouter GEORGES, Secrétaire-général

**Prochaine réunion Commission de Discipline Water-polo:
MARDI 20 AVRIL 2010 - 17h30 - BUREAU FEDERAL BRUXELLES**